

Quarante-huitième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue le mercredi 13 mai 2020 à 17 heures, **exceptionnellement par conférence téléphonique, conformément aux dispositions de l'arrêté #2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et à laquelle ont pris part :**

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

MOT DE BIENVENUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

2020-05-0285 **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2020-05-0286 **PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2020**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 8 avril 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 8 avril 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2020-05-0287 **LUNETTERIE GÉNÉRALE : OFFRE AUX CRÉANCIERS**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-03-0276 par laquelle la MRC des Sources accordait un moratoire complet sur capital et intérêts pour une période d'un an au cours de laquelle aurait lieu un suivi périodique, que le tout était conditionnel à la confirmation écrite de la participation au moratoire complet des autres créanciers, et ainsi que le rappel de la subvention du FDE devant aussi être inclus dans le moratoire;

CONSIDÉRANT que l'entreprise a plus de dettes que d'actifs et qu'elle opère depuis Montréal;

CONSIDÉRANT que son plan était alors de multiplier une formule qui avait été prouvée profitable à petite échelle et qu'il fallait quand même qu'elle réussisse à augmenter ses ventes de plus de 100 %;

CONSIDÉRANT que le plan qui nous avait été proposé avait été élaboré en novembre 2019 et que même avant la crise, l'entreprise n'était pas en voie d'atteindre les objectifs qui nous ont été présentés;

CONSIDÉRANT que le 30 avril 2020, M. Couture a fait une offre pour racheter le solde du FLI # 268 de 58 629 \$ pour le montant de 8 794 \$ (15 %), que l'entreprise tente d'obtenir un nouvel investissement de 250 000 \$ et que l'investisseur, qui n'a pas encore accepté, aurait démontré de l'intérêt advenant que l'endettement de l'entreprise soit à un certain niveau;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un scénario dans lequel l'entreprise poursuivrait ses activités;

CONSIDÉRANT que la proposition a été présentée aux membres du comité de développement économique, le 13 mai 2020, et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE les membres du comité administratif de la MRC des Sources acceptent l'offre de Lunetterie Générale conditionnellement à l'acceptation de l'ensemble des créanciers.

Adoptée.

2020-05-0288

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION (MEI) – REDDITION DE COMPTE ANNUELLE DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES 2019

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) demande à la MRC des Sources de compléter un rapport sur les créances irrécouvrables du FLI, ainsi qu'un questionnaire concernant les activités du FLI pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il faut radier des livres comptables les créances irrécouvrables au 31 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources procède à la radiation des comptes à recevoir, les créances irrécouvrables au 31 décembre 2019 pour un montant de 0 \$.

QUE la MRC des Sources procède à la reddition de compte 2019 du Fonds local d'investissement auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Adoptée.

VARIA

Aucun sujet.

2020-05-0289

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 17 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier